



BULLETIN

TRANSPORTATION DISTRICT 140 DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA

STATUTS DU DISTRICT DE TRANSPORT 140

ARTICLE VII-GOUVERNEMENT DES STATUS DU LOGE DISTRICT

Chers confrères et consœurs,

SUJET - Nouvelles propositions et amendements des statuts

OBJECTIF - Accélérer la présentation des propositions de nouveaux statuts ou d'amendements des statuts.

INFORMATIONS GÉNÉRALES : La commission des statuts sera nommée par le président général. La sélection se fera parmi les délégués qui assisteront au congrès du District 140. Ce comité se réunira plusieurs jours avant la congrès dans le but d'examiner les nouvelles propositions et les amendements qui pourraient être soumis au congrès.

Nous vous demandons de collaborer en soumettant rapidement les nouvelles propositions et les amendements adoptés par votre section locale afin qu'ils puissent être traités à temps pour être mis à la disposition du " Comité des statuts " lorsqu'il se réunira au congrès.

Selon les statuts du District 140: Article VII - Gouvernement du district

7.01 Toute section locale affiliée peut proposer des modifications aux règlements ou des résolutions au congrès du district en procédant comme suit:

- (a) L'avis de motion visant à proposer des modifications aux règlements du district ou l'avis de résolution doit être lu à l'assemblée ordinaire de la section locale pour en informer les membres.
- (b) L'avis de motion doit être rédigé et affiché sur les babillards du syndicat ou par tout autre moyen accepté à l'attention des membres de la section locale sept (7) jours avant que la motion ne soit soumise à une deuxième lecture et un vote à l'assemblée ordinaire de la section locale.
- (c) En cas d'approbation, le règlement ou la résolution est transmis au secrétaire-trésorier du district et le sceau de la section locale y est apposé **par le secrétaire archiviste de la section locale au plus tard le 31 juillet de l'année du congrès.**
- (d) Le secrétaire-trésorier du district transmet des exemplaires de toutes les modifications aux règlements et résolutions présentées au secrétaire archiviste de la section locale et aux membres du comité exécutif du district le plus tôt possible **après le 31 août, et pas moins de trente (30) jours avant la tenue du congrès**

Veuillez contacter le soussigné si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'éclaircissements à ce sujet.

En solidarité,

Alfredo Acrobati
Secrétaire-trésorier
District des transports 140, AIMTA

BULLETIN NO. 006 - PUBLIÉ LE 20 FÉVRIER 2024
PRIÈRE DE COPIER, D'AFFICHER ET DE FAIRE CIRCULER

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc. : 902-481-0079
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc. : 204-987-9252
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc. : 403-250-3707
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc. : 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc. : 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc. : 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)